

## Règles de participation pour une exposition réussie

Les membres qui souhaitent participer à toute exposition d'artistes AAD doivent faire ce qui suit :

1. **Les membres doivent avoir assisté à 4 réunions mensuelles régulières de l'AAD ou plus.** Pour l'exposition de novembre, les membres doivent avoir assisté à au moins 4 réunions mensuelles l'année précédente.
2. **Les frais de participation sont de 25 \$.** Choisissez soit un côté d'un panneau (environ 3 pieds x 6 pieds), soit les deux côtés (2x (3 pieds x 6 pieds)); un espace de table partagé est inclus si l'artiste le souhaite. Les réservations sont requises. **Chevalet 5 \$ supplémentaire**, premier arrivé, premier servi.
3. **Faites du bénévolat pour au moins deux créneaux horaires courts pendant l'exposition. Signez la feuille de bénévolat.**
4. Les artistes doivent être présents pendant toute la durée de l'exposition. Cependant, il est impératif que tous les artistes soient présents lors de la partie "**Rencontre avec les artistes/Vernissage**", de **14h à 16h le samedi**. Des boissons froides, du vin et des collations seront offerts aux visiteurs et aux artistes à ce moment-là.
5. **Veillez porter votre badge nominatif pendant toute l'exposition.**

### Procédure générale de l'exposition :

**Avant vendredi 15h30 :** Les panneaux sont installés et les tables disposées.

**Vendredi après-midi 15h30 – 18h30 :** Tous les artistes doivent installer leurs œuvres pendant les heures prévues.

**Dimanche après-midi à partir de 16h jusqu'à la fin :** Démontez vos œuvres, puis prévoyez d'aider au nettoyage général après l'exposition. Plus on est nombreux, mieux c'est !

### Exigences pour les œuvres d'art et Accrochage:

1. Toutes les œuvres des artistes doivent être originales et signées.
2. Tous les tableaux doivent être présentés correctement (voir la section "**Encadrement**" ci-dessous pour les règles détaillées).
3. Chaque tableau doit être correctement identifié en remplissant les informations demandées sur les cartes fournies.
4. Tous les artistes exposants doivent présenter leurs œuvres les plus récentes. Les œuvres doivent avoir été produites au cours des 5 dernières années, de préférence des œuvres nouvelles jamais exposées auparavant !

### Restrictions et autres informations:

1. Les artistes ne doivent PAS utiliser leurs matériaux d'exposition pour promouvoir d'autres expositions personnelles ou de groupe. Les étiquettes Avery doivent respecter les normes actuelles de l'AAD, être propres, soignées et présentables.
2. Les artistes doivent utiliser uniquement les panneaux et tables fournis par l'association pour exposer leurs œuvres. Aucune table supplémentaire, espace au sol ou ajout n'est autorisé.
3. Tous les artistes sont responsables de disposer leurs tableaux de manière harmonieuse et appropriée (voir la section "Présentation" ci-dessous pour les règles détaillées). L'ÉQUIPE DE L'EXPOSITION se réserve le droit de réorganiser les présentations.
4. Toutes les cartes ou petits tableaux doivent être soigneusement contenus ou exposés dans un porte-cartes, une boîte décorative ou un contenant approprié. Soyez raisonnable, vous partagez avec beaucoup de monde.

5. **VEZ PRÉPARÉ** : Vous pouvez garder un petit sac à main à l'épaule ou à la taille avec vous. Les chaises sont exemptes de sacs, sacs à main et pulls en tout temps.

### Ventes:

**Le TRÉSORIER doit être informé de toute vente, aussi minime soit-elle. Les artistes sont responsables du traitement de leurs propres paiements :**

- Espèces ou chèque (ce dernier n'est pas recommandé)
- Virement électronique (planifiez à l'avance, possédez le vôtre ou demandez à un ami de vous aider à conclure la vente !)
- Square

## Règles supplémentaires sur le cadrage et l'affichage

### Cadrage

- **Les peintures sur toile ou sur panneaux de bois doivent être encadrées. Il y a des exceptions.**
- Les exceptions incluent les toiles « galerie » (cadres plus épais) ou les panneaux de bois ; les toiles/panneaux conventionnels peuvent également être acceptés si TOUS les autres critères sont remplis.
- Les galeries sans cadre ou les toiles/panneaux conventionnels doivent avoir des côtés peints et avoir une apparence correctement finie.
- **TOUS les tableaux doivent être équipés** d'un fil de suspension pour tableaux et d'œillets de suspension plats vissés ou d'anneaux en D, à un quart ou un tiers de la distance du haut du tableau.
- Le fil de suspension pour tableaux est généralement fixé au cadre, mais peut être fixé à la toile ou au cadre.
- AUCUN support en dents de scie sur le bord supérieur du cadre.
- Les tableaux doivent être accrochés à des crochets en **S** ou à d'autres types de crochets qui ne sont pas visibles pour le spectateur ; les crochets sont achetés par chaque artiste pour lui-même (peut-être pouvons-nous chacun en acheter quelques-uns supplémentaires pour aider un autre exposant (distrain) ?
- Pour obtenir des conseils ou une consultation, consultez les membres de votre sympathique équipe d'exposition.

### Afficher

Les membres qui souhaitent participer à une exposition d'artistes DDO doivent procéder comme suit :

- Exposez les peintures dans l'espace prévu, en laissant un minimum de 3 pouces autour des peintures, afin d'éviter l'encombrement des peintures sur les panneaux.
- Limitez l'exposition des peintures aux panneaux fournis et ne dépassez jamais cet espace.
- Assurez-vous que les sols et les zones autour du panneau, y compris les chaises, sont libres de tout.
- Tous les paniers, boîtes ou conteneurs doivent être affichés **UNIQUEMENT** sur vos espaces de table partagés désignés.

**Rappel : Afin de garantir le respect des normes de qualité, l'Association des Artistes DDO se réserve le droit de refuser une œuvre.**

**Faisons en sorte que cela soit un succès ! Veuillez envoyer des invitations sur vos comptes de MÉDIAS SOCIAUX ainsi qu'à vos amis, votre famille, vos collègues et vos voisins ! UN PRIX DE PARTICIPATION sera tiré au sort parmi les artistes participants !**